

Communauté de communes Pays Sud Gâtine

Conseil communautaire du 14 mai 2009
Salle des fêtes
VERRUYES

Procès-verbal

L'an deux mil neuf, le 14 mai à 20h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Verruyes sous la présidence de M Pascal OLIVIER.

Etaient présents : Dupont M , G Desprez, C Rongeon, D Roy (remplaçant de S Fournier) , Y Pacreau, O Biennu, C Morisset, N Fortuné , B Renoux, S Destandau , T Bienaimé (suppléante de L Gauthier) S Juin, M. Miot (suppléante de R Perrin), M Giraudon, J Bâcle, P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, , P Olivier, M Bouchet, N Mineau, P Coury, M Pineau, B Bonnet,

Pouvoirs : J Tournayre à Marc Dupont

Excusés : B Faucher, F Chauvancy, J Libner, D Meen

Absents : P Marsault

Invités et présents : JM Morisset et O Vernegeol

Secrétaires de séance : Dominique MEEN assisté de Mme Cathelineau

Le quorum étant atteint , le président ouvre la séance à 20 h 45 et laisse la parole à Mme Mineau , maire de la commune d'accueil.

Mme Mineau précise que la commune est en pleine préparation de la saison au plan d'eau de Verruyes et qu'un recrutement est en cours pour le personnel saisonnier. Verruyes est commune pilote auprès du Sertad pour la mise en place du plan de désherbage sans pesticide sur le site du plan d'eau. Des démonstrations de désherbage mécanique seront proposées aux communes inscrites au plan avec le Sertad.

Ordre du jour :

1. Approbation PV du 31.03.09
2. Approbation APD travaux St Marc et St Pardoux (en présence de l'architecte)
3. Vente terrain clivé
4. Convention Proxima CG
5. Non-valeur créances irrécouvrables
6. Décisions modificatives budgétaires
7. gestion du personnel
8. Mission locale emploi
9. Questions diverses

Proposition: rajout du sujet « plan numérique des écoles rurales » et ajournement du dossier APD travaux st marc et st pardoux en raison des chiffres annoncés par l'architecte qui doit revoir son étude.

Approbation PV du 31.03.09

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vente terrain clavé

La commune de Clavé se porte acquéreur du reliquat de terrain situé à l'intersection de la route de st lin/clavé propriété de la communauté issue de la vente par la Caeds.

Terrain non constructible pour projet de plantation
Superficie : 3705 m²
Valeur comptable à l'inventaire = 1002.08 €

Proposition du bureau : vendre au prix ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la vente à la commune de Clavé du terrain décrit ci-dessus au prix de 1002.08 euros. Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Convention proxima CG

Vu la délibération du conseil général en date du 13 octobre 2008 par laquelle la commission permanente a approuvé le contrat-type des solidarités durables 2008-2013
Vu les contrat signé par l'ensemble des acteurs du pays de Gâtine en date du 9 avril 2009
Vu le diagnostic élaboré par la communauté de communes autour des axes de développement prioritaires suivants :

- Renforcer l'environnement des entreprises (atelier-relais)
- Renforcer l'attractivité du territoire par la réalisation d'équipements collectifs (écoles ...)

Considérant que le département souhaite soutenir les projets des partenaires signataires du contrat , que pour chaque partenaire un contrat dit « volet opérationnel » doit être formalisé afin de définir les opérations à venir et à soutenir

Considérant l'enveloppe attribuée à la communauté de communes Pays Sud Gâtine sur la période 2008-2013 soit :

- **Dotation aide à la décision** d'un montant de 30 000 € (taux maximum mobilisable 50 %)
- **Dotation travaux** d'un montant de 184 626 € complétée par une dotation de 38 550 € au titre du transfert de la dotation communale de Beaulieu s/Py mobilisable au taux maximum de 30% et limité à 4 projets maximum

Considérant qu'aucun projet inférieur à 10 000 € ht ne sera pris en compte.

Considérant que « proxima communautés » peut faire l'objet de cumuls avec certains autres programmes du Département.

Considérant l'engagement à mettre en œuvre les projets prenant en compte les 3 axes du développement durable (environnemental, social et économique) et leurs interactions

Après délibération, le conseil à l'unanimité autorise le président à signer « le contrat proxima / communauté de communes Pays Sud Gâtine »

Non-valeur créances irrécouvrables

Le comptable expose qu'il n'a pu recouvrer après maintes poursuites, les produits de redevances ordures ménagères s'élevant à la somme de 2169.59 € et correspondants aux arriérés suivants :

| Année | Créances | Montant |
|---------------------------|-----------------|----------------|
| 2004 | | 213.31 |
| 2005 | | 884.77 |
| 2006 | | 782.64 |
| 2007 | | 288.87 |
| TOTAL | | 2169.59 |
| <i>Frais pour mémoire</i> | | <i>112.50</i> |

Après délibération, le conseil à l'unanimité autorise le Président passer l'écriture en perte sur créances irrécouvrables au compte 654 pour le montant de 2169.59 €

M. Olivier rappelle qu'un groupe de travail a été constitué pour travailler sur une base de donnée à créer pour faciliter la mise à jour des foyers assujettis à la redevance OM

Décisions modificatives budgétaires

1. Vu l'acte notarié d'achat du terrain Pétrault sur la commune de Mazières signé le 19.12.08
 Considérant que les crédits du budget primitif 2009 à l'opération 22 « réserves foncières » sont inexistants pour procéder au paiement de l'achat du terrain et des frais notariés
 Il est proposé de procéder au virement de crédits suivant :

Opération « ouvrage d'art » = - 5436 € dont frais notaire
 Opération « réserves foncières » = + 5436 €

2. Vu l'étude de perméabilité demandé par le cabinet Parcours sur la ZAD la croix des vignes
 Considérant que les crédits budgétaires 2009 sont insuffisants
 Il est proposé de procéder au virement de crédits suivant :

Opération « ouvrage d'art » = - 1500 €
 Opération « zad la croix des vignes » = + 1500 €

Rappel BP 2009 opération ouvrage d'art : 20 000 €
Dm 01 - 5436 €
Dm 02 - 1500 €

Reste disponible 13064 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité approuve les décisions modificatives budgétaires ci-dessus.

Gestion du personnel

Considérant l'avancement de grade possible pour certains agents remplissant les conditions requises
 Considérant la délibération du 21.01.09 définissant le taux de promotion d'avancement de grade à 100 % sur l'ensemble des grades.
 Considérant la notation et la valeur professionnelle des agents y ouvrant droit
 Considérant la réussite à l'examen professionnelle de 2 agents d'animation 2è cl

Le président propose de nommer les agents suivants au grade supérieur :

| Grade actuel | Grade proposé | Nombre agents concernés | Temps de travail |
|---|--|--------------------------------|-------------------------|
| Adjoint technique 1 ^{er} cl | Adjoint technique principal 2^e cl | 1 | 35 h |
| Adjoint animation 2 ^e cl | Adjoint animation 1^{er} cl | 2 | 29 h et 31 h 15 |
| Agent écoles maternelles 1 ^{er} cl | Agent écoles maternelles principal 2^e cl | 2 | 32 h 54 et 31 h 20 |
| | | TOTAL | |

Cette proposition est soumise à l'avis préalable de la CAP

Le conseil donne son accord sur la création des postes afférents et autorise le président à lancer la publicité auprès du centre de gestion.

Mission locale emploi

Considérant qu'une somme de 5 855 euros a été portée au BP 2009 au titre de la cotisation pour la PAIO (permanence d'information et orientation en faveur de jeunes)
 Considérant la dissolution de cette association et son intégration au sein de la Maison de l'Emploi
 Il est demandé de procéder au versement de l'aide directement à la Maison de l'Emploi pour la mission PAIO.

Après délibération, le conseil à l'unanimité

- ***Décide de procéder au versement de la contribution au titre de la Mission locale Gâtine Emploi via la Maison de l'Emploi.***
- ***Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif compte 65543***

Plan numérique des écoles rurales

Dans le cadre du plan de relance, l'inspection académique a adressé à toutes les communes rurales (- 2000 ha) une proposition d'équipement numérique subventionnable à 80 % du coût du projet (plafonné à 9000 euros) .

Objectif : permettre aux équipes pédagogiques une utilisation régulière , simple et faciliter les usages par la mobilisation d'un large éventail de ressource dans les différentes activités.

Le projet comprend : l'accès au réseau internet à débit suffisant – desserte réseaux électriques – sécurisation du stockage des équipements- applications et services numériques de base – équipement matériel et logiciel – installation équipements et aménagement correspondant des espaces – ressources numériques pour les enseignants – assistance et maintenance – formation et accompagnement des utilisateurs-

Contenu matériel :

Solution classe mobile :

Matériel de rangement sécurisé

Micro-ordinateurs portables (avec une autonomie batterie supérieur à 4 h) au nombre de 8 ou 12 suivant la taille de l'écran choisi

Micro-ordinateur portable enseignant

PV conseil 14.05.09

Logiciel de supervision pédagogique des postes
solution réseau sans fil à base de bornes wifi compatibles et facilement connectables

Solution Tableau blanc interactif

Solution Imprimante réseau laser noir et blanc avec Option multifonction et couleur si possible

Les dessertes réseaux électriques et télécom, l'aménagement de l'espace, la sécurisation du stockage, la prise en main et la garantie

sont éligibles à la subvention *à l'exception du réseau internet à débit suffisant.*

Modalités de mise en œuvre :

Acte de candidature à compléter avec devis à l'appui
Convention à signer

M le Président, sur proposition du Bureau, propose que la communauté de communes se porte candidate pour les 6 écoles publiques.

Estimation prévisionnelle du projet : 54 000 € subventionnable à 80 % soit autofinancement **net** de la communauté de l'ordre de 10800 euros maximum.

La question sur l'équipement des écoles privées est soulevée.

La communauté de communes ne peut prendre en compte les écoles privées dans la démarche, car la dépense porte sur de l'équipement et non sur du fonctionnement.

Après délibération , le conseil à l'unanimité approuve la candidature de la communauté de communes auprès de l'Education Nationale pour la dotation de 6 équipements auprès des écoles publiques.

Organigramme

M le Président présente le nouvel organigramme du personnel de la communauté. Celui-ci sera mis en ligne dès validation par le Centre de Gestion.

Objectif d'un organigramme : représenter l'ossature de l'organisation de la collectivité pour une meilleure lisibilité des fonctions et des responsabilités de chacun afin de faire animer et agir le « corps territorial ». Il est le reflet de la stratégie politique et le symbole de la répartition des responsabilités.

Groupement de commande RMA- rappel

Chaque mairie est invitée à délibérer sur son adhésion au groupement de commande pour l'entretien des voies au RMA avant fin mai . Les documents ont été envoyés par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h